

Arrêté du 30 décembre 2010 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de Saint-Flour
NOR : JUSB1100610A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame LABRO Danielle, épouse VORS, greffière du premier grade au tribunal d'instance d'AURILLAC, en sa qualité de régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Saint-Flour.

Article 2

Madame LE NOVERE Valérie, adjointe administrative de deuxième classe, est à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Saint-Flour.

Article 3

Monsieur BANCAL Jean-Claude, adjoint administratif principal de première classe, est à compter de cette même date, nommé régisseur suppléant dudit tribunal.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 30 décembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

Françoise LESTRADE